

LA BOUSSOLE INCLUSIVE

Orthopédagogie · Accompagnement · Ateliers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clients particuliers

Accompagnement orthopédagogique · Coaching orthopédagogique · Ateliers

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute prestation réalisée par La Boussole Inclusive auprès d'un client particulier, consommateur au sens du Code de la consommation. Elles constituent le socle de la relation commerciale entre les parties.

Toute commande ou signature de contrat implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Dénomination	La Boussole Inclusive
Dirigeante	Christelle Hellas
Forme juridique	Entreprise individuelle – Profession libérale non réglementée
SIRET	98980743300010
Adresse	86 chemin de Combe Pourouze 38250 Villard de Lans
Email	contact@laboussoleinclusive.fr
Téléphone	06.14.70.00.91
Site web	www.laboussoleinclusive.fr

Article 1 – Champ d'application

Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations proposées aux particuliers : accompagnement orthopédagogique individualisé, coaching orthopédagogique, bilans de profil apprenant, ateliers de groupe, et toute autre prestation à destination d'un consommateur non professionnel.

Article 2 – Commande et formation du contrat

La relation contractuelle est formalisée par la signature d'un contrat d'accompagnement ou, à défaut, par l'acceptation écrite d'un devis et le versement d'un éventuel acompte. Le contrat est réputé conclu à la date de réception de l'accord signé ou du devis accepté.

Tout devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission.

Article 3 – Droit de rétractation (14 jours)

Clause obligatoire – Articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation

Conformément à la réglementation, le client particulier dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalité.

Exercice du droit de rétractation

La rétractation s'exerce par tout moyen écrit non ambigu (email, lettre) adressé à La Boussole Inclusive. Le formulaire de rétractation ci-dessous peut être utilisé.

Conséquences financières

Si le client a demandé expressément que les prestations commencent avant l'expiration du délai de 14 jours (et qu'il en a été informé), il devra s'acquitter du coût des séances déjà réalisées, calculé au prorata du tarif contractuel.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION (à utiliser)

À l'attention de La Boussole Inclusive – contact@laboussoleinclusive.fr

Je soussigné(e) _____ notifie par la présente la rétractation du contrat de prestation signé le _____.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date : _____ Signature : _____

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont ceux mentionnés dans le devis ou le contrat signé. Ils sont exprimés en euros TTC. La Boussole Inclusive bénéficie du régime de franchise en base de TVA (art. 293 B du CGI) : aucune TVA n'est applicable sur les prestations facturées.

La Boussole Inclusive se réserve le droit de modifier ses tarifs. Toute révision est communiquée au client avec un préavis d'un mois. Les tarifs en vigueur au moment de la commande restent applicables pour la mission en cours.

Article 5 – Accompagnement orthopédagogique : séances et plan de remédiation

Conformément à la démarche orthopédagogique, le nombre total de séances ne peut être déterminé à l'avance. Il est évalué de manière progressive en fonction du profil de l'apprenant, de sa progression et des objectifs fixés conjointement.

Un bilan d'étape oral est proposé toutes les 5 à 8 séances. Le client est informé régulièrement de l'évolution de l'accompagnement. Aucune séance supplémentaire n'est planifiée sans accord préalable du client.

Le client peut demander un bilan oral intermédiaire à tout moment. Toute décision d'arrêt de l'accompagnement est communiquée par écrit avec un préavis de 2 semaines.

Article 6 – Facturation et paiement

Les factures sont payables dans un délai de 7 jours à compter de leur date d'émission. Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque à l'ordre de Christelle Hellas, et tout autre moyen convenu.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont automatiquement applicables sans mise en demeure préalable, au taux légal en vigueur majoré de 5 points, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, assorties d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Article 7 – Annulation et report

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou message) au moins 48 heures ouvrées avant la prestation prévue. En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, la prestation pourra être facturée à hauteur de 50 % du tarif convenu, à titre d'indemnité forfaitaire.

Sont considérés comme cas de force majeure exonératoires : hospitalisation, accident grave, décès d'un proche au premier degré, catastrophe naturelle. Un justificatif peut être demandé.

La Boussole Inclusive se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure, avec proposition de report dans les meilleurs délais, sans indemnité.

Article 8 – Accès aux séances et obligations du client

Le client s'engage à : être ponctuel aux séances, fournir les informations nécessaires à la réalisation de l'accompagnement (bilans antérieurs, évaluations, contexte scolaire ou professionnel pertinent), et signaler tout changement de situation susceptible d'impacter l'accompagnement.

Pour les bénéficiaires mineurs, le représentant légal s'engage à autoriser et faciliter la participation de l'enfant aux séances et à maintenir une communication ouverte avec La Boussole Inclusive.

Article – Responsabilité

Obligation de moyens

Les prestations réalisées par La Boussole Inclusive sont soumises à une obligation de moyens et non de résultats. La Boussole Inclusive s'engage à mettre en œuvre toute son expertise et son professionnalisme pour atteindre les objectifs définis, sans pouvoir garantir un résultat déterminé, notamment en matière de progression pédagogique ou de changement organisationnel.

Assurance

La Boussole Inclusive est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. Une attestation peut être fournie sur demande.

Exclusions de responsabilité

La responsabilité de La Boussole Inclusive ne saurait être engagée en cas de : force majeure, utilisation des livrables non conforme aux recommandations, informations erronées ou incomplètes transmises par le client, non-respect par le bénéficiaire des préconisations formulées.

Article – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation. La Boussole Inclusive s'engage à ne divulguer aucune information personnelle concernant le client ou le bénéficiaire à un tiers sans accord écrit explicite, sauf obligation légale (signalement, réquisition judiciaire).

Cette obligation de confidentialité perdure après la fin de la prestation, sans limitation de durée pour les informations à caractère sensible.

Article – Protection des données personnelles (RGPD)

La Boussole Inclusive traite les données personnelles de ses clients et bénéficiaires dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Données collectées et finalités

Les données collectées (identité, coordonnées, données pédagogiques ou professionnelles, données de facturation) sont utilisées exclusivement pour la réalisation des prestations, la gestion de la relation client et les obligations comptables et légales.

Dans le cadre des accompagnements individualisés, des données sensibles (situation de handicap, profil neurologique) peuvent être collectées avec le consentement explicite et écrit de la personne concernée.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de la prestation puis archivées 5 ans pour les documents comptables et contractuels, conformément aux obligations légales. Au-delà, elles sont supprimées ou anonymisées.

Droits des personnes

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Ces droits s'exercent par email à : contact@laboussoleinclusive.fr. En cas de réclamation non résolue, la personne peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Sécurité

La Boussole Inclusive met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données traitées contre tout accès non autorisé, perte ou altération.

Article – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils pédagogiques, protocoles, ressources et contenus produits ou utilisés par La Boussole Inclusive dans le cadre de ses prestations sont protégés par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, art. L. 111-1 et s.).

Toute reproduction, adaptation, diffusion ou utilisation commerciale sans accord écrit préalable est strictement interdite. Les livrables personnalisés remis au client (bilans¹, synthèses, protocoles) sont transmis pour usage personnel ou interne exclusivement.

La Boussole Inclusive se réserve le droit de mentionner la mission à titre de référence commerciale, sauf opposition écrite du client formulée lors de la commande.

Article – Médiation et règlement des litiges

En cas de différend, le client est invité à contacter La Boussole Inclusive par écrit en premier lieu afin de rechercher une résolution amiable.

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, le client particulier peut, en l'absence de résolution amiable, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation :

[CM2C \(Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice\) – 14 rue Saint-Jean, 75017 Paris – www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)

Le droit applicable est le droit français. En cas de litige judiciaire, le tribunal compétent est celui du lieu du siège social de La Boussole Inclusive, sauf règles d'ordre public contraires applicables au consommateur.

Article – Modification des CGV

La Boussole Inclusive se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de la signature du contrat. Toute modification ultérieure fait l'objet d'une information préalable au client avec un préavis de 30 jours.

La version en vigueur est disponible sur demande et communiquée à chaque nouveau client.

Mention « Lu et approuvé » précèdent la signature.

¹ En cas de demande de retour formalisé (La Boussole Inclusive se réserve le droit de facturer l'écrit)

LA BOUSSOLE INCLUSIVE

Orthopédagogie · Accompagnement · Ateliers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Clients : entreprises et organisations

Conseil inclusif · Coaching managérial · Accompagnement de salariés

Préambule

Les présentes CGV s'appliquent à toute prestation réalisée par La Boussole Inclusive auprès d'un client professionnel (entreprise, association, collectivité ou toute structure non consommatrice au sens du Code de la consommation). Elles prévalent sur tout document d'achat du client, sauf accord dérogatoire écrit. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Dénomination	La Boussole Inclusive
Dirigeante	Christelle Hellas
Forme juridique	Entreprise individuelle – Profession libérale non réglementée
SIRET	98980743300010
Adresse	86 chemin de Combe Pourouze 38250 Villard de Lans
Email	contact@laboussoleinclusive.fr]
Téléphone	06.14.70.00.91
Site web	www.laboussoleinclusive.fr

Article 1 – Champ d'application et nature des prestations

Ces CGV couvrent l'ensemble des interventions proposées aux entreprises et organisations :

- Ateliers sur la neurodiversité et l'inclusion en milieu professionnel
- Coaching managérial pour encadrants d'équipes neuroatypiques
- Accompagnement individualisé de salariés à besoins spécifiques
- Audits organisationnels et préconisations pour une politique inclusive
- Conception et animation d'ateliers, séminaires et interventions de sensibilisation

Article 2 – Devis, commande et bon de commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable, valable 30 jours à compter de sa date d'émission. La commande est réputée ferme et définitive à la date de réception du devis signé et, le cas échéant, du bon de commande interne du client.

Toute modification de périmètre en cours de mission fait l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Article 3 – Tarifs et conditions financières

Les tarifs sont définis dans le devis accepté. Ils sont exprimés en euros. La Boussole Inclusive bénéficie du régime de franchise en base de TVA (art. 293 B du CGI) : aucune TVA n'est applicable. La Boussole Inclusive se réserve le droit de réviser ses tarifs annuellement avec un préavis d'un mois.

Acompte

Un acompte de 30 % du montant total peut être exigé à la signature, selon les modalités précisées dans le devis.

Frais annexes

Les frais de déplacement, hébergement et restauration éventuels sont facturés en sus, selon les modalités précisées dans le devis. À défaut de précision, les frais kilométriques sont calculés au barème fiscal en vigueur.

Article 4 – Facturation et paiement

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission. Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque à l'ordre de Christelle Hellas.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont automatiquement applicables sans mise en demeure préalable, au taux légal en vigueur majoré de 5 points, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, assorties d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

En cas de commande impliquant plusieurs sessions ou jalons, la facturation peut être échelonnée selon le calendrier défini dans le devis.

Article 5 – Accompagnement individualisé de salariés

Pour les missions d'accompagnement individualisé (coaching orthopédagogique d'un salarié), le nombre de séances n'est pas déterminé contractuellement à l'avance. Un plan d'accompagnement est établi après évaluation initiale et ajusté régulièrement.

Les comptes rendus transmis à l'employeur respectent la confidentialité des données personnelles du salarié bénéficiaire. Ils portent exclusivement sur l'avancement de la mission et les préconisations organisationnelles, sans divulgation du contenu des séances individuelles.

L'accord du salarié bénéficiaire sur le périmètre des informations partagées avec son employeur est recueilli par écrit avant toute communication.

Article 6 – Annulation et modification

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou message) au moins 5 jours ouvrés ouvrées avant la prestation prévue. En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, la prestation pourra être facturée à hauteur de 50 % du tarif convenu, à titre d'indemnité forfaitaire.

Sont considérés comme cas de force majeure exonératoires : hospitalisation, accident grave, décès d'un proche au premier degré, catastrophe naturelle. Un justificatif peut être demandé.

La Boussole Inclusive se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure, avec proposition de report dans les meilleurs délais, sans indemnité.

Toute annulation de la mission dans sa totalité après signature donne lieu à la facturation des prestations déjà réalisées, plus une indemnité de dédit de 50 % du montant des prestations restantes si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage.

Article 7 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- Désigner un référent interne joignable pour toute la durée de la mission
- Mettre à disposition les locaux, équipements et informations nécessaires
- Informer les salariés bénéficiaires des interventions et obtenir leur consentement préalable
- Respecter les droits et la dignité de l'intervenante dans ses locaux
- Ne pas solliciter directement les sous-traitants ou collaborateurs de La Boussole Inclusive

Article 8 – Indépendance professionnelle

La Boussole Inclusive intervient en qualité de prestataire indépendant. Le présent engagement ne crée aucun lien de subordination entre les parties et ne peut être requalifié en contrat de travail. La Boussole

Inclusive reste libre d'organiser ses méthodes d'intervention dans le respect du cahier des charges convenu.

Article – Responsabilité

Obligation de moyens

Les prestations réalisées par La Boussole Inclusive sont soumises à une obligation de moyens et non de résultats. La Boussole Inclusive s'engage à mettre en œuvre toute son expertise et son professionnalisme pour atteindre les objectifs définis, sans pouvoir garantir un résultat déterminé, notamment en matière de progression pédagogique ou de changement organisationnel.

Assurance

La Boussole Inclusive est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. Une attestation peut être fournie sur demande.

Exclusions de responsabilité

La responsabilité de La Boussole Inclusive ne saurait être engagée en cas de : force majeure, utilisation des livrables non conforme aux recommandations, informations erronées ou incomplètes transmises par le client, non-respect par le bénéficiaire des préconisations formulées.

Article – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation. La Boussole Inclusive s'engage à ne divulguer aucune information personnelle concernant le client ou le bénéficiaire à un tiers sans accord écrit explicite, sauf obligation légale (signalement, réquisition judiciaire).

Cette obligation de confidentialité perdure après la fin de la prestation, sans limitation de durée pour les informations à caractère sensible.

Article – Protection des données personnelles (RGPD)

La Boussole Inclusive traite les données personnelles de ses clients et bénéficiaires dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Données collectées et finalités

Les données collectées (identité, coordonnées, données pédagogiques ou professionnelles, données de facturation) sont utilisées exclusivement pour la réalisation des prestations, la gestion de la relation client et les obligations comptables et légales.

Dans le cadre des accompagnements individualisés, des données sensibles (situation de handicap, profil neurologique) peuvent être collectées avec le consentement explicite et écrit de la personne concernée.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de la prestation puis archivées 5 ans pour les documents comptables et contractuels, conformément aux obligations légales. Au-delà, elles sont supprimées ou anonymisées.

Droits des personnes

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Ces droits s'exercent par email à : contact@laboussoleinclusive.fr. En cas de réclamation non résolue, la personne peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Sécurité

La Boussole Inclusive met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données traitées contre tout accès non autorisé, perte ou altération.

Article – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils pédagogiques, protocoles, ressources et contenus produits ou utilisés par La Boussole Inclusive dans le cadre de ses prestations sont protégés par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, art. L. 111-1 et s.).

Toute reproduction, adaptation, diffusion ou utilisation commerciale sans accord écrit préalable est strictement interdite. Les livrables personnalisés remis au client (bilans, synthèses, protocoles) sont transmis pour usage personnel ou interne exclusivement.

La Boussole Inclusive se réserve le droit de mentionner la mission à titre de référence commerciale, sauf opposition écrite du client formulée lors de la commande.

Article – Loi applicable et règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social de La Boussole Inclusive.

Le droit applicable est exclusivement le droit français.

Article – Modification des CGV

La Boussole Inclusive se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de la signature du contrat. Toute modification ultérieure fait l'objet d'une information préalable au client avec un préavis de 30 jours.

La version en vigueur est disponible sur demande et communiquée à chaque nouveau client.

LA BOUSSOLE INCLUSIVE

Orthopédagogie · Accompagnement · Ateliers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Établissements scolaires et éducatifs

Interventions pédagogiques · Accompagnement d'élèves · Sensibilisation d'équipes éducatives

Préambule

Les présentes CGV régissent les relations entre La Boussole Inclusive et les établissements scolaires, éducatifs ou périscolaires (écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, structures médico-sociales à visée éducative). Elles sont complétées par le contrat d'intervention signé entre les parties.

Dénomination	La Boussole Inclusive
Dirigeante	Christelle Hellas
Forme juridique	Entreprise individuelle – Profession libérale non réglementée
SIRET	98980743300010
Adresse	86 chemin de Combe Pourouze 38250 Villard de Lans
Email	contact@laboussoleinclusive.fr
Téléphone	06.14.70.00.91
Site web	www.laboussoleinclusive.fr

Article 1 – Nature des interventions

La Boussole Inclusive propose aux établissements scolaires les interventions suivantes :

- Accompagnement pédagogique individualisé d'élèves à besoins spécifiques (profils dys, TDAH, TSA, etc.)
- Ateliers de remédiation cognitive et stratégies d'apprentissage en groupes
- Sensibilisation des équipes enseignantes et éducatives
- Observation de classe et préconisations de différenciation pédagogique
- Participation à l'élaboration de dispositifs d'accompagnement (PPRE, PAP, PPS)
- Sensibilisation des élèves aux thématiques de la neurodiversité et de l'inclusion

Article 2 – Commande et convention

Toute intervention est formalisée par la signature d'un contrat ou d'une convention d'intervention préalable. Aucune prestation ne peut débuter sans document contractuel signé. Le devis est valable 30 jours.

Article 3 – Responsabilité et protection des mineurs

L'établissement est le responsable légal de la sécurité et de la surveillance des élèves, conformément à l'article L. 911-4 du Code de l'éducation. La Boussole Inclusive intervient sous la supervision de l'établissement et ne se substitue pas à sa responsabilité.

Autorisations préalables obligatoires

Pour toute intervention auprès d'élèves mineurs, l'établissement est tenu d'avoir obtenu préalablement :

- L'information des familles sur la nature, les objectifs et le cadre de l'intervention
- L'autorisation parentale écrite pour tout accompagnement individualisé
- L'accord de l'élève lui-même lorsque son âge et sa maturité le permettent

La Boussole Inclusive se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une intervention si ces conditions préalables ne sont pas remplies, sans obligation de remboursement des frais d'organisation déjà engagés.

Cadre des séances individuelles

Les séances individuelles avec des élèves mineurs se déroulent dans des conditions définies par l'établissement, garantissant la supervision institutionnelle. Un adulte référent de l'établissement doit être accessible à tout moment lors des interventions.

Article 4 – Accompagnement individualisé : nombre de séances

Le nombre de séances d'accompagnement individualisé n'est pas fixé à l'avance. Une évaluation initiale est réalisée, suivie d'un plan de remédiation progressif communiqué à l'établissement. Un bilan d'étape est transmis au référent désigné selon la fréquence convenue, dans le respect des données personnelles de l'élève.

Article 5 – Tarifs et facturation

Les tarifs sont ceux définis dans le devis ou la convention signée. La facturation est établie mensuellement ou à l'issue de chaque intervention selon les modalités convenues. Délai de paiement : 30 jours à compter de la date de facture.

En cas de retard de paiement, les pénalités légales s'appliquent de plein droit (taux légal + 5 points + indemnité forfaitaire de 40 €).

Article 6 – Annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou message) au moins 48 heures ouvrées avant la prestation prévue. En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, la prestation pourra être facturée à hauteur de 50 % du tarif convenu, à titre d'indemnité forfaitaire.

Sont considérés comme cas de force majeure exonératoires : hospitalisation, accident grave, décès d'un proche au premier degré, catastrophe naturelle. Un justificatif peut être demandé.

La Boussole Inclusive se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure, avec proposition de report dans les meilleurs délais, sans indemnité.

Les fermetures exceptionnelles d'établissement (conditions météorologiques, jours de grève, etc.) constituant un cas de force majeure, elles n'entraînent pas de facturation. Un report est proposé dans les meilleurs délais.

Article 7 – Communication avec les familles

La Boussole Inclusive ne communique pas directement avec les familles des élèves, sauf accord exprès de l'établissement et du représentant légal. Toute information relative à l'élève transite par le référent désigné par l'établissement.

Article – Responsabilité

Obligation de moyens

Les prestations réalisées par La Boussole Inclusive sont soumises à une obligation de moyens et non de résultats. La Boussole Inclusive s'engage à mettre en œuvre toute son expertise et son professionnalisme pour atteindre les objectifs définis, sans pouvoir garantir un résultat déterminé, notamment en matière de progression pédagogique ou de changement organisationnel.

Assurance

La Boussole Inclusive est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. Une attestation peut être fournie sur demande.

Exclusions de responsabilité

La responsabilité de La Boussole Inclusive ne saurait être engagée en cas de : force majeure, utilisation des livrables non conforme aux recommandations, informations erronées ou incomplètes transmises par le client, non-respect par le bénéficiaire des préconisations formulées.

Article – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation. La Boussole Inclusive s'engage à ne divulguer aucune information personnelle concernant le client ou le bénéficiaire à un tiers sans accord écrit explicite, sauf obligation légale (signalement, réquisition judiciaire).

Cette obligation de confidentialité perdure après la fin de la prestation, sans limitation de durée pour les informations à caractère sensible.

Article – Protection des données personnelles (RGPD)

La Boussole Inclusive traite les données personnelles de ses clients et bénéficiaires dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Données collectées et finalités

Les données collectées (identité, coordonnées, données pédagogiques ou professionnelles, données de facturation) sont utilisées exclusivement pour la réalisation des prestations, la gestion de la relation client et les obligations comptables et légales.

Dans le cadre des accompagnements individualisés, des données sensibles (situation de handicap, profil neurologique) peuvent être collectées avec le consentement explicite et écrit de la personne concernée.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de la prestation puis archivées 5 ans pour les documents comptables et contractuels, conformément aux obligations légales. Au-delà, elles sont supprimées ou anonymisées.

Droits des personnes

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Ces droits s'exercent par email à : contact@laboussoleinclusive.fr. En cas de réclamation non résolue, la personne peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Sécurité

La Boussole Inclusive met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données traitées contre tout accès non autorisé, perte ou altération.

Article – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils pédagogiques, protocoles, ressources et contenus produits ou utilisés par La Boussole Inclusive dans le cadre de ses prestations sont protégés par le droit d'auteur (Code de la propriété intellectuelle, art. L. 111-1 et s.).

Toute reproduction, adaptation, diffusion ou utilisation commerciale sans accord écrit préalable est strictement interdite. Les livrables personnalisés remis au client (bilans, synthèses, protocoles) sont transmis pour usage personnel ou interne exclusivement.

La Boussole Inclusive se réserve le droit de mentionner la mission à titre de référence commerciale, sauf opposition écrite du client formulée lors de la commande.

Article – Loi applicable et règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social de La Boussole Inclusive.

Le droit applicable est exclusivement le droit français.

Article – Modification des CGV

La Boussole Inclusive se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de la signature du contrat. Toute modification ultérieure fait l'objet d'une information préalable au client avec un préavis de 30 jours.

La version en vigueur est disponible sur demande et communiquée à chaque nouveau client.

LA BOUSSOLE INCLUSIVE

Orthopédagogie · Accompagnement · Ateliers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Organismes de formation

Sous-traitance orthopédagogique · Co-intervention · Conception et animation de modules

Préambule

Les présentes CGV régissent les conditions dans lesquelles La Boussole Inclusive intervient pour le compte d'organismes de formation professionnelle, en qualité d'intervenante spécialisée (sous-traitante pédagogique ou co-intervenante). Elles s'appliquent à toute commande de prestation non soumise à un contrat spécifique dérogatoire.

Dénomination	La Boussole Inclusive
Dirigeante	Christelle Hellas
Forme juridique	Entreprise individuelle – Profession libérale non réglementée
SIRET	98980743300010
Adresse	86 chemin de Combe Pourouze 38250 Villard de Lans
Email	contact@laboussoleinclusive.fr
Téléphone	06.14.70.00.91
Site web	www.laboussoleinclusive.fr

Article 1 – Nature des prestations

La Boussole Inclusive peut intervenir auprès des organismes de formation dans les cadres suivants :

- Animation de modules de formation sur la neurodiversité, l'inclusion et les stratégies d'apprentissage différencié
- Conception pédagogique de modules ou de parcours de formation
- Accompagnement individualisé d'apprenants dans le cadre d'une action de formation
- Formation de formateurs aux approches neuroscientifiques
- Co-animation ou coopération sur des actions de formation mixtes

Article 2 – Cadre réglementaire formation professionnelle

Lorsque les prestations s'inscrivent dans le cadre d'une action de formation professionnelle continue (art. L. 6313-1 du Code du travail), La Boussole Inclusive intervient en qualité de sous-traitant pédagogique. L'organisme de formation donneur d'ordre reste seul responsable vis-à-vis de ses clients, des organismes financeurs (OPCO, CPF, etc.) et de la conformité au référentiel qualité applicable (notamment Qualiopi). La Boussole Inclusive s'engage à fournir tous les justificatifs pédagogiques et administratifs nécessaires (émargements, bilans, fiches d'évaluation).

Si La Boussole Inclusive est elle-même titulaire d'une déclaration d'activité de formation (NDA), elle peut facturer directement les actions éligibles. Dans ce cas, les présentes CGV s'appliquent dans leur intégralité.

Article 3 – Devis et commande

Toute intervention fait l'objet d'un devis préalable, valable 30 jours. La commande est ferme à réception du devis signé ou d'un bon de commande de l'organisme. Toute modification du périmètre fait l'objet d'un avenant signé.

Article 4 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros. La Boussole Inclusive bénéficie du régime de franchise en base de TVA (art. 293 B du CGI) : aucune TVA n'est applicable. Le tarif journalier ou horaire est défini dans le devis. Toute révision tarifaire est communiquée avec un préavis d'un mois.

Les frais de déplacement et d'hébergement liés aux interventions en présentiel sont facturés selon les modalités du devis ou, à défaut, au barème fiscal en vigueur.

Article 5 – Facturation et paiement

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission. Les modes de paiement acceptés sont : virement bancaire, chèque à l'ordre de Christelle Hellas.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont automatiquement applicables sans mise en demeure préalable, au taux légal en vigueur majoré de 5 points, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, assorties d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

La facturation peut être mensuelle, par session réalisée, ou à l'avancement selon le calendrier du devis. Toute heure ou session supplémentaire validée par écrit donne lieu à facturation complémentaire.

Article 6 – Accompagnement individualisé d'apprenants

Dans le cadre d'actions incluant un accompagnement orthopédagogique individualisé, le nombre de séances par apprenant n'est pas déterminé à l'avance. Un parcours personnalisé est établi après évaluation initiale et ajusté régulièrement. Le volume horaire global de la mission reste encadré par le devis accepté.

Un compte rendu orthopédagogique de synthèse (sans contenu des séances individuelles) est transmis à l'organisme à la fréquence convenue.

Article 7 – Annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou message) au moins 5 jours ouvrés ouvrées avant la prestation prévue. En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, la prestation pourra être facturée à hauteur de 50 % du tarif convenu, à titre d'indemnité forfaitaire.

Sont considérés comme cas de force majeure exonératoires : hospitalisation, accident grave, décès d'un proche au premier degré, catastrophe naturelle. Un justificatif peut être demandé.

La Boussole Inclusive se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure, avec proposition de report dans les meilleurs délais, sans indemnité.

Article 8 – Clause de non-démarchage

La Boussole Inclusive s'engage à ne pas démarcher directement les apprenants de l'organisme pour des prestations personnelles pendant la durée du contrat et dans les 2 mois suivant son expiration, sauf accord écrit préalable de l'organisme.

Article 9 – Droits et usage des contenus

Les supports pédagogiques conçus spécifiquement dans le cadre d'une commande de l'organisme restent la propriété intellectuelle de La Boussole Inclusive, sauf cession expresse prévue par avenant. L'organisme bénéficie d'un droit d'usage non exclusif pour ses actions de formation, sans droit de revente ni de modification sans accord.

Article – Responsabilité

Obligation de moyens

Les prestations réalisées par La Boussole Inclusive sont soumises à une obligation de moyens et non de résultats. La Boussole Inclusive s'engage à mettre en œuvre toute son expertise et son professionnalisme pour atteindre les objectifs définis, sans pouvoir garantir un résultat déterminé, notamment en matière de progression pédagogique ou de changement organisationnel.

Assurance

La Boussole Inclusive est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle. Une attestation peut être fournie sur demande.

Exclusions de responsabilité

La responsabilité de La Boussole Inclusive ne saurait être engagée en cas de : force majeure, utilisation des livrables non conforme aux recommandations, informations erronées ou incomplètes transmises par le client, non-respect par le bénéficiaire des préconisations formulées.

Article – Confidentialité

Les deux parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées dans le cadre de la prestation. La Boussole Inclusive s'engage à ne divulguer aucune information personnelle concernant le client ou le bénéficiaire à un tiers sans accord écrit explicite, sauf obligation légale (signalement, réquisition judiciaire).

Cette obligation de confidentialité perdure après la fin de la prestation, sans limitation de durée pour les informations à caractère sensible.

Article – Protection des données personnelles (RGPD)

La Boussole Inclusive traite les données personnelles de ses clients et bénéficiaires dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Données collectées et finalités

Les données collectées (identité, coordonnées, données pédagogiques ou professionnelles, données de facturation) sont utilisées exclusivement pour la réalisation des prestations, la gestion de la relation client et les obligations comptables et légales.

Dans le cadre des accompagnements individualisés, des données sensibles (situation de handicap, profil neurologique) peuvent être collectées avec le consentement explicite et écrit de la personne concernée.

Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée de la prestation puis archivées 5 ans pour les documents comptables et contractuels, conformément aux obligations légales. Au-delà, elles sont supprimées ou anonymisées.

Droits des personnes

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données. Ces droits s'exercent par email à : contact@laboussoleinclusive.fr. En cas de réclamation non résolue, la personne peut saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Sécurité

La Boussole Inclusive met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données traitées contre tout accès non autorisé, perte ou altération.

Article – Loi applicable et règlement des litiges

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, le litige sera porté devant le tribunal compétent du ressort du siège social de La Boussole Inclusive.

Le droit applicable est exclusivement le droit français.

Article – Modification des CGV

La Boussole Inclusive se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de la signature du contrat. Toute modification ultérieure fait l'objet d'une information préalable au client avec un préavis de 30 jours. La version en vigueur est disponible sur demande et communiquée à chaque nouveau client.